

# MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES N°2018-08-MS-0007

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Pouvoir adjudicateur

---

SEM SEGEL LE SEAQUARIUM

### Représentant du pouvoir adjudicateur

---

Monsieur Le Directeur

### Objet du marché

---

Réalisation, fourniture et pose de cartels d'information associés aux aquariums des zones Méditerranée, Tropicale et Tunnel à requins.

### Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence

---

LE MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

### Date limite de remise des offres

---

**VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018 À 17H00**

## Sommaire

<b>1. Objet de la consultation et lieu d'intervention .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Conditions de la consultation.....</b>	<b>4</b>
2.1 Procédure de la consultation .....	4
2.2 Structure de la consultation .....	4
2.3 Structure du marché .....	4
2.4 Référence à la Nomenclature européenne (code CVP).....	4
2.5 Conditions de participation des concurrents .....	4
2.6 Sous-traitant(s) .....	5
2.7 Nature des offres .....	5
2.8 Variantes et options.....	5
<b>2.8.1 Variantes</b> .....	<b>5</b>
<b>2.8.2 Option</b> .....	<b>5</b>
2.9 Délai de validité des offres .....	5
2.10 Propriété intellectuelle .....	5
2.11 Mesures particulières .....	5
2.11.1 Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé .....	5
2.11.2 Mesures particulières concernant la propreté en site urbain, l'Hygiène et Sécurité ..	5
2.12 Visite sur site .....	6
<b>3. Durée du marché .....</b>	<b>6</b>
<b>4. Modalités de règlement.....</b>	<b>6</b>
<b>5. Dossier de consultation des entreprises .....</b>	<b>6</b>
<b>6. Modalités de présentation des dossiers (candidatures et offres).....</b>	<b>6</b>
6.1 Modalités de déroulement de la procédure .....	6
6.2 Documents à produire relatifs à la candidature : PREMIER SOUS-DOSSIER .....	7
6.3 Contenu de l'offre : SECOND SOUS DOSSIER .....	8
<b>7. Modalités de transmissions des plis .....</b>	<b>8</b>
7.1 Modalités de présentation de l'enveloppe (extérieure) .....	9
7.2 Enveloppe intérieure .....	9
7.3 Adresse postale de remise des plis .....	9
7.4 Adresse physique de remise des plis .....	10
7.5 Transmission par voie électronique .....	10
<b>8. Sélection des candidatures et jugement des offres .....</b>	<b>10</b>
8.1 Sélection des candidatures .....	10

8.2 Jugement des offres.....	11
<b>8.2.1 Critères de jugement des offres</b> .....	11
<b>9. Documents à produire avant la signature du marché .....</b>	<b>12</b>
<b>10. Informations complémentaires.....</b>	<b>13</b>
10.1 Renseignements administratifs.....	13
10.2 Renseignements techniques.....	13

## **1. Objet de la consultation et lieu d'intervention**

La consultation a pour objet la définition des prescriptions concernant le marché de réalisation, de fourniture et de pose de cartels d'informations associés aux aquariums des zones Méditerranée, Tropicale et Tunnel à requins, conformément aux prescriptions du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

➤ **Lieux d'intervention** : 675 AVENUE DU PALAIS DE LA MER - 30240 LE GRAU DU ROI

## **2. Conditions de la consultation**

### **2.1 Procédure de la consultation**

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, elle est soumise aux dispositions de l'article 42 de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics. Elle est lancée en vue de l'attribution d'un marché de prestation de services.

### **2.2 Structure de la consultation**

La présente consultation ne fait pas l'objet d'allotissement au sens de l'article 32 de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Les prestations donneront lieu à un marché unique.

### **2.3 Structure du marché**

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un fractionnement à tranches conditionnelles ou à bons de commandes.

### **2.4 Référence à la Nomenclature européenne (code CVP)**

32584000-0

Supports d'information

### **2.5 Conditions de participation des concurrents**

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Il est interdit aux candidats de présenter une offre en agissant à la fois en qualité de :

- candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements,
- membre de plusieurs groupements.

**Après attribution du marché, le groupement conjoint devra être solidaire, en application de l'article 45-I et II du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.**

## 2.6 Sous-traitant(s)

Le concurrent individuel ou sous la forme d'un groupement est tenu de déclarer tous les sous-traitants connus lors du dépôt de l'offre, et notamment, d'indiquer les prestations concernées par la sous-traitance, leur montant, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 2.7 Nature des offres

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à cette solution.

## 2.8 Variantes et options

### 2.8.1 Variantes

La solution de base comporte des variantes pour les cartels des aquariums poissons Coralliens (A1) et Tombant récifal (S2). Les candidats devront proposer obligatoirement une solution alternative pour ces cartels, conformément à la description faite dans l'article 6.3 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Elles seront établies à part et devront être détaillé au maximum.

### 2.8.2 Option

Aucune option n'est prévue.

## 2.9 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 2.10 Propriété intellectuelle

Il n'est prévu aucune disposition particulière.

## 2.11 Mesures particulières

### 2.11.1 Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé

La présente consultation ne fait pas l'objet de mesures particulières concernant la Sécurité et la Protection de la Santé. Il sera fait application de la législation en vigueur.

### 2.11.2 Mesures particulières concernant la propreté en site urbain, l'Hygiène et Sécurité

La présente consultation ne fait pas l'objet de mesures particulières relatives à la propreté en site urbain, à l'hygiène et à la sécurité. Il sera fait application de la législation en vigueur.

## 2.12 Visite sur site

Aucune visite sur site n'est prévue.

## 3. Durée du marché

Les règles concernant la durée du marché sont fixées dans l'acte d'engagement article 3.2 et ne peuvent en aucun cas être changées.

## 4. Modalités de règlement

Les sommes dues au(x) titulaire et sous-traitant(s) éventuels de premier rang du marché, seront payées dans un délai global maximum de 30 jours conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières, article 4.4.

L'unité monétaire choisie par le pouvoir adjudicateur est l'euro (€).

## 5. Dossier de consultation des entreprises

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend les pièces suivantes :

- Le présent **Règlement de la Consultation** (RC)
- Le cadre d'**Acte d'Engagement** (AE) et ses **annexes**
- Le **Cahier des Clauses Administratives Particulières** (CCAP)
- Le **Cahier des Clauses Techniques Particulières** (CCTP)

Le dossier de consultation des entreprises est disponible en téléchargement sur le site de l'acheteur : <https://www.seaquarium.fr/fr/marches-publics/>, ou sur simple demande par courrier, téléphone, fax ou mail, aux coordonnées ci-après :

Adresse postale :	SEM SEGEL LE SEAQUARIUM – Service Marchés Publics 675 avenue du Palais de la Mer BP 106 30240 LE GRAU DU ROI
Tel :	04 66 51 57 36
Fax :	04 66 51 55 00
Courriel :	<a href="mailto:marchespublics@seaquarium.fr">marchespublics@seaquarium.fr</a>

## 6. Modalités de présentation des dossiers (candidatures et offres)

### 6.1 Modalités de déroulement de la procédure

La présente procédure est ouverte et se déroulera comme suit :

- Analyse des candidatures des plis reçus au plus tard à la date indiquée en page de garde du présent règlement et agrément le cas échéant, de la candidature,
- Analyse des seules offres dont la candidature a été agréée par notation en fonction des critères de sélection mentionnés à l'article 8.2 ci-après,
- Classement des offres en fonction des points reçus par chaque candidat.

**RAPPEL :**

Il est rappelé que la totalité du dossier remis par les candidats devra être rédigée en langue française et que le (les) signataire(s) doit / doivent être habilité(s) à engager juridiquement le candidat.

**Le dossier à remettre par le candidat sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra deux sous-dossiers dans une seule enveloppe intérieure :**

- Le **PREMIER SOUS-DOSSIER** contiendra les renseignements concernant la **CANDIDATURE (PIÈCES ADMINISTRATIVES)**
- Le **SECOND SOUS-DOSSIER** contiendra l'**OFFRE ET LES DOCUMENTS L'EXPLICITANT**

**6.2 Documents à produire relatifs à la candidature : PREMIER SOUS-DOSSIER**

**Ce dossier contiendra, impérativement, les pièces suivantes dûment complétées, datées, tamponnées et signées à la fin de chaque page par le candidat :**

Intitulé des références	Nature du document
SITUATION JURIDIQUE DU/ OU DES CANDIDAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ LETTRE DE CANDIDATURE : IMPRIMÉ <b>DC1</b></li> <li>✓ DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (SI NÉCESSAIRE) : IMPRIMÉ <b>DC4</b></li> <li>✓ DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT JUSTIFIANT QU'IL N'ENTRE DANS AUCUN DES CAS MENTIONNÉS AUX ARTICLES 45 ET 48 DE L'ORDONNANCE N°2015-899 DU 23 JUILLET 2015 RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS, ET NOTAMMENT QU'IL EST EN RÉGLE AU REGARD DES ARTICLES L.5212-1 A 11 DU CODE DU TRAVAIL CONCERNANT L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS</li> <li>✓ DOCUMENTS RELATIFS AUX POUVOIRS DU/ OU DES PERSONNES HABILITÉES À ENGAGER LE CANDIDAT</li> <li>✓ COPIE DU/ OU DES JUGEMENTS SI LE CANDIDAT EST EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE</li> </ul>
CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU CANDIDAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ DÉCLARATION CONCERNANT LE CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL ET LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONCERNÉS PAR LES PRESTATIONS OBJET DU MARCHÉ, RÉALISÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DISPONIBLE (peut-être indiqué dans l'imprimé DC2)</li> <li>✓ ENGAGEMENT JURIDIQUE DES OPÉRATEURS INVOQUÉS À L'APPUI DE LA CANDIDATURE JUSTIFIANT PAR ÉCRIT DES CAPACITÉS DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ</li> <li>✓ ATTESTATION D'ASSURANCE POUR RISQUES PROFESSIONNELS</li> </ul> <p><i>Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.</i></p>
CAPACITÉ TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ DÉCLARATION DU CANDIDAT : IMPRIMÉ <b>DC2</b></li> <li>✓ JUSTIFICATION À PRODUIRE : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste outillage, matériel et équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché</li> <li>• Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières</li> </ul> </li> </ul>

- années
- Certificat(s) de qualité ou de capacité, délivré(s) par des organismes indépendants
- Certificats de qualifications professionnelle ou de conformité à des spécifications techniques
- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, en indiquant, le montant, la date et le destinataire public ou privé (les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique)
- Dossier de références similaires sur les trois dernières années
- Indication sur les mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public

Les imprimés DC1, DC2, DC4 sont disponibles en ligne sur le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

### 6.3 Contenu de l'offre : SECOND SOUS DOSSIER

#### **Le dossier contiendra les pièces suivantes :**

- L'**Acte d'Engagement et son annexe** : cadre ci-joint à compléter, à dater et à signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants de premier rang désignés au marché,

- Le **Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)** ci-joint, signé et à accepter sans modification,
- Le **Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)** ci-joint, signé et à accepter sans modification,
- Le **Devis** établi par chaque candidat, valant **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire**,
- Le **Mémoire Technique (à rédiger par chaque candidat s'il s'agit d'un groupement)** comportant les justifications ou observations nécessaires à l'appréciation de la candidature par le pouvoir adjudicateur, et notamment, les éléments mentionnés à l'article 7 du CCTP.
- Feuille de route (claire démontrant la méthodologie pour le suivi et la bonne exécution des prestations)

## 7. **Modalités de transmissions des plis**

Les plis doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, et renvoyés sans être ouverts à leurs auteurs.



7.1 Modalités de présentation de l'enveloppe (extérieure)

Les réponses doivent être envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe unique contenant les documents relatifs à la candidature et à l'offre, cachetée portant la mention :

<u>Objet de la consultation :</u>	Réalisation, fourniture et pose de cartels d'information <b>Marché N°2018-08-MS-0007</b>
<b>"Ouverture réservée au service destinataire"</b>	

7.2 Enveloppe intérieure

L'enveloppe INTÉRIEURE portera les mentions suivantes :

<u>Candidature et offre pour :</u>	Réalisation, fourniture et pose de cartels d'information <b>Marché N°2018-08-MS-0007</b>
<u>Candidat :</u>	.....
<b>"NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis"</b>	

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation d'indiquer leur nom sur l'enveloppe intérieure. Lorsque l'offre émane d'un groupement d'entreprises, le nom de toutes les entreprises doit être mentionné et le nom de l'entreprise mandataire doit être spécialement signalé.

7.3 Adresse postale de remise des plis

Les plis pourront être adressés en courrier **Recommandé avec Avis de Réception postal (RAR)** ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse suivante :

<u>Adresse :</u>	SEM SEGEL LE SEAQUARIUM <b>SERVICE MARCHÉS PUBLICS</b> 675 Avenue du Palais de la mer – B.P. 106 30240 LE GRAU DU ROI
------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 7.4 Adresse physique de remise des plis

Les plis pourront être **DÉPOSÉS CONTRE RÉCÉPISSÉ** à l'adresse suivante :

<b>Adresse :</b>	SEM SEGEL LE SEAQUARIUM <b>SERVICE MARCHÉS PUBLICS</b> 675 Avenue du Palais de la mer – B.P. 106 30240 LE GRAU DU ROI
<b>Attention seul le service des marchés publics est en mesure de remettre le récépissé il est préférable de téléphoner avant pour s'assurer que la personne est présente.</b>	

## 7.5 Transmission par voie électronique

Le pouvoir adjudicateur recommande la transmission des documents sous format papier ou « remis contre récépissé » ; toutefois, il accepte l'envoi par mail : [marchespublics@seaquarium.fr](mailto:marchespublics@seaquarium.fr).

Attention :

L'utilisation du mode électronique doit impérativement indiquer en objet : « NE PAS OUVRIR – Marché/ 2018-08-MS-0007 – Réalisation, fourniture et pose de cartels d'information »

Les conditions de présentation des plis électroniques sont les mêmes que celles exigées sous support papier (fichiers distincts pour l'offre et la candidature dans le cas d'une seule enveloppe).

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu, son expéditeur en sera informé. Il est conseillé de soumettre à un anti-virus tous documents avant envoi.

# 8. Sélection des candidatures et jugement des offres

## 8.1 Sélection des candidatures

Seront retenues au niveau de leur candidature, toutes les entreprises qui auront fourni les documents demandés, et répondu favorablement à l'attente du pouvoir adjudicateur.

Les soumissionnaires du marché devront justifier de l'expérience acquise dans la réalisation de prestations équivalentes et de la compétence nécessaire pour pouvoir satisfaire à toutes les obligations découlant du présent CCTP.

Afin de satisfaire à ces obligations, le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les candidats n'apportant pas les garanties suffisantes en termes de savoir-faire professionnel et technique dans le domaine, objet du marché, seront écartés.

## 8.2 Jugement des offres

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le Représentant du pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

### **Pour le critère "Prix" (50%), les notes seront attribuées de la façon suivante :**

Les modalités de calcul de la note sont les suivantes :

$$N = A - \left[ \frac{(\text{prix du candidat B} - \text{prix du candidat moins disant}) \times A}{\text{Prix du candidat moins disant}} \right]$$

**A** = pourcentage attribué au prix.

Toutes les offres qui seront supérieures ou inférieures de 40% par rapport à l'estimation du montant des prestations, faite par le maître d'ouvrage, seront jugées inacceptables conformément aux dispositions de l'article 59 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Par conséquent, elles seront écartées d'office.

### **8.2.1 Critères de jugement des offres**

<b>Critère 1</b>	<b>Prix des prestations</b>	<b>50 %</b>
<b>Critère 2</b>	<b>Valeur technique</b>	<b>50 %</b>
	- Descriptions, méthodes...	30 points
	- Délais de réception et de pose	20 points

### **Pour le critère "Valeur technique" (50%).**

Les notes seront attribuées par comparaison des éléments renseignés par le candidat. Il appartient donc à chaque candidat de mettre en évidence, dans un document intitulé "MÉMOIRE TECHNIQUE", le temps estimé et préconisé pour la fabrication et la pose, le détail des fournitures (documentation technique du matériel mis en place,

garantie...), des détails sur la pose (fixation des produits), de photographies ou de tout autre élément que le candidat jugera essentiel pour démontrer les qualités de son matériel ou de ses matériaux.

Pour plus de précisions sur le contenu du mémoire technique voir CCTP article 7.

Toutes les offres dont les mémoires techniques recevront une note inférieure à 10/20, seront jugées irrégulières conformément aux dispositions de l'article 59 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Par conséquent, elles seront écartées d'office.

### **Classement des offres**

Les offres devront être conformes aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières. Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 62 à 64 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Chaque candidat, à l'exception de ceux ayant remis des offres inacceptables ou irrégulières, recevra donc un nombre de points pour chaque critère. Ces points seront ensuite additionnés, en respectant les pondérations mentionnées ci-dessus, les offres seront ensuite classées par ordre décroissant de points reçus.

L'offre retenue sera celle qui satisfait au mieux les critères de jugement.

## **9. Documents à produire avant la signature du marché**

Le candidat ou, en cas de groupement, chacun des membres du groupement, auquel il sera envisagé d'attribuer le marché, devra produire en outre les pièces citées à l'article 51 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les documents suivants :

- L'extrait K-Bis (ou équivalent)
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, prouvant qu'il a satisfait à ses obligations en matière fiscales et sociales (articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail)
- le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

Si l'adjudicataire provisoire ne peut produire les justificatifs susvisés dans un délai de 6 jours, son offre est rejetée. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur prononce l'élimination du candidat.

Le candidat classé en seconde position sera dès lors sollicité pour répondre à la même demande du pouvoir adjudicateur.

## 10. Informations complémentaires

### 10.1 Renseignements administratifs

Pour obtenir tous les renseignements administratifs complémentaires, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

**Nom de l'organisme :** SEM SEGEL LE SEAQUARIUM - **Service Marchés Publics**

**Correspondant :** Sandrine RICHARD / **Téléphone :** 04.66.51.57.36.

**Adresse de courrier électronique (courriel) :** [marchespublics@seaquarium.fr](mailto:marchespublics@seaquarium.fr)

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard **7 jours** avant la date limite de remise des offres. Cette demande pourra être effectuée suivant les modalités suivantes : **courriel**

### 10.2 Renseignements techniques

Pour obtenir tous les renseignements techniques complémentaires, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

**Nom de l'organisme :** SEM SEGEL LE SEAQUARIUM - **Service Marchés Publics**

**Correspondant :** Sandrine RICHARD / **Téléphone :** 04.66.51.57.36.

**Adresse de courrier électronique (courriel) :** [marchespublics@seaquarium.fr](mailto:marchespublics@seaquarium.fr)

Cette demande pourra être effectuée suivant les modalités suivantes : COURRIEL UNIQUEMENT

TOUTES LES RÉPONSES AUX QUESTIONS SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DU SEAQUARIUM (rubrique marchés publics) : <https://www.seaquarium.fr/fr/marches-publics/>

Fait à .....

Le .....

Le pouvoir adjudicateur,

L'entreprise,

Signature et cachet

